



Licenciement abusif sans motif

Par **luna25**, le **13/01/2011** à **15:06**

Bonjour,

A ce jour, toujours pas reçu mon solde de tout compte, le virement a été signé mais rien sur mon compte. Attestation assedic non reçue certificat de travail non reçu ils m'ont envoyé le 31 décembre un renouvellement de période d'essai alors qu'elle était terminée depuis 2 semaines et une autre recommandée rupture de contrat de travail pendant la période d'essai. J'ai eu rdv avec mon avocat et il m'a dit qu'il n'avait pas respecté la convention collective car la période d'essai était 1 mois. Ils n'ont pas le préavis du renouvellement de la période d'essai.

Sont ils obligé de m'envoyer l'attestation assedic le solde de tout compte et le certificat de travail?

Par **P.M.**, le **13/01/2011** à **18:45**

Bonjour,

Les documents de rupture de contrat sont quérables, c'est à dire que normalement vous devez aller les chercher, il conviendrait donc que vous contactiez l'employeur pour savoir ce qu'il en est, sachant qu'il est admis qu'ils soient délivrés au jour habituel de la paie, ce qui ne vous empêche pas de vous inscrire à Pôle Emploi, éventuellement sur leur site internet... Il semble effectivement qu'un recours soit possible puisque, de toute façon, vous deviez donner votre accord clair et sans équivoque pour le renouvellement de la période d'essai...